Les fondamentaux de l'entrepreneuriat

De l'idée à l'action entrepreneuriale

Objectifs

 Sensibilisation à la culture entrepreneuriale a travers les différentes phases du processus entrepreneurial :

« De l'idée jusqu'au lancement du projet »

- Établissement d'une analyse marketing
- Élaboration d'un business plan
- Maîtrise du déroulement d'un projet entrepreneurial

De l'idée jusqu'au lancement du projet

A ce jour de nombreuses définitions de l'entrepreneuriat existes. Selon L'OCDE « Organisation de Coopération et de Développement Économique »

L'entrepreneuriat sociale correspond à une activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche initiée par un individu (entrepreneur) n'ayant pas comme objectif premier la maximisation des profits mais plutôt la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux en mettant en place des solutions innovantes aux problèmes de l'exclusion et du chômage.

Croissance économique

Création d'emploi

Renouvèlement du parc d'entreprise

Innovation

• Entrepreneuriat et croissance économique

Présence d'une population nombreuse d'individus entrepreneurs participant à l'accélération de la croissance économique.

• Une étude réalisée par GEM : Global Entrepreneurship Monitor a montré que dans les payes à activité entrepreneuriale élevée, la proportion de l'indicateur économique PIB (Produit Intérieur Brut) qui provient des projets entrepreneuriaux progresse chaque année.

& SERVICES

• Entrepreneuriat et création d'emploi

L'entrepreneuriat constitue un moyen pour la résorption du chômage il est considéré comme source potentielle de création et de sauvegarde d'emplois



Source: https://www.algerie-eco.com/2019/01/26/creation-1-207-539-emplois-lansej-et-cnac/

Entrepreneuriat et renouvellement du tissu productif

L'entrepreneuriat permet de renouveler et reconstruire le tissu économique à travers la création des entreprises ex-nihilo ou par la reprise des entreprises et même par la réactivation et le redémarrage d'entreprises ce qui permet de constituer un contrepoids et une compensation aux disparitions et l'échec d'autres entreprises existantes

• Entrepreneuriat et Innovation

Les entrepreneurs constituent le moteur de l'innovation en identifiant les opportunités que les autres acteurs ne voient pas et en développant les technologies et les concepts qui vont donner naissance à des nouvelles activités économiques

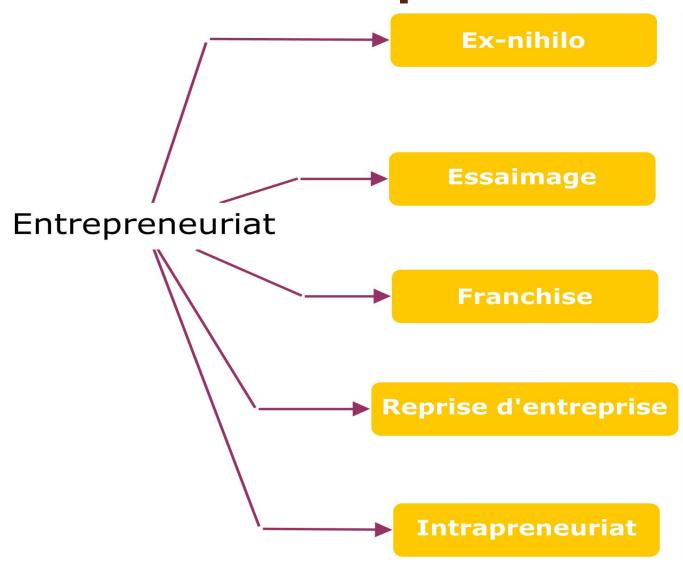


Formes de l'entrepreneuriat

Un projet ou action entrepreneurial(e) peut prendre plusieurs formes :

- Entreprendre pour son propre compte (créer ou reprendre son entreprise),
- Entreprendre pour le compte d'une entreprise (intra-prendre),
- Entreprendre pour le compte de la société (action humanitaires, associatives)

Formes de l'entrepreneuriat



L'entreprise

Est une unité économique, juridiquement autonome dont la fonction principale est de produire des biens ou des services pour le marché.

Activités de l'entreprise

Productive

• Transformation des flux d'entrée en flux de sortie

Répartition des richesses

• Revenu issu de la vente est réparti sur l'investissement, charges fiscales et sociales, etc.

L'entreprise

Finalités

> Pourquoi créer une entreprise ?

Économiques

- Produire et distribuer des biens et des services aux consommateurs
- Réaliser du profit
- Assurer son développement et sa croissance

Sociales

- Création d'emploi
- Protection de l'environnement
- Sponsoring d'actions envers les populations en difficultés ...

Humaines

 Épanouissement des personnels en améliorant: les conditions de travail, participation à la décision,...

Nature économique

• Secteur, type d'opérations, branche d'activités

Taille

• Nombre d'employés, chiffre d'affaires

Statut

• Entreprises publiques et privées

- Nature économique : Secteur d'activité
 - I. Primaire: utilise l'élément naturel, agriculture, pêche, élevage, carrières..
 - 2. Secondaire: Transformation des matières premières en produits finis
 - 3. Tertiaire: Prestation de services, transport, distribution, loisir, finances

Nature économique : Type d'opérations
 Agricoles, Industrielles, commerciales, prestation de services, financières,

 Nature économique : Branche d'activités

Fabrication de la même catégorie de biens ou de services

- Taille
 - Très petites entreprises (TPE) (1 à 9 salariés)
 - Petites entreprises (PE) (10 à 49 salariés)
 - Moyennes entreprises (ME) (50 à 249 salariés)
 - ➤ Grande entreprise (GE) > 249 salariés

Statut juridique

- I. Créer seul son entreprise: entreprise individuelle (personne physique)
- 2. Créer une entreprise avec des associés : entreprise en nom collectif

I. L'entreprise individuelle

I.I Personne physique

- Destinée en général pour les entreprises de taille modeste, ne demandant pas de statut, sa création est simple
- L'accomplissement des formalités d'inscription au registre du commerce est rapide
- •L'acquittement des dettes de l'entreprise peut s'étendre aux biens personnels du créateur à cause de la confusion entre le patrimoine du créateur et celui de l'entreprise
- •L'immatriculation au registre du commerce confère la qualité de

- I. L'entreprise individuelle
 - I.2 Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité
 Limitée (EURL)
- Une société constituée d'un seul associé.
- Le capital social minimum exigé est de 100.000 dinars.
- Les biens personnels du créateur seront distincts de ceux de l'entreprise et il ne répondra de ce fait des dettes de l'entreprise qu'à concurrence du capital social.
- L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant au gérant.

II. L'entreprise créée avec des associés

II. I Société à Responsabilité Limitée (SARL)

- Constituée de 2 associés minimum et 20 maximum
- Le capital social minimum exigé est de 100.000 dinars.
- Elle peut être gérée par un plusieurs gérants.
- Les associés répondent des dettes de l'entreprise à concurrence de leurs apports.

II. L'entreprise créée avec des associés

II.2 Sociétés en Nom Collectif (SNC)

- Une société de personnes (en général une entreprise familiale)
- Le nombre minimum d'associés est de deux (2), pas de minimum de capital social exigé.
- Le capital social est divisé en parts sociales ;
- La gérance appartient à tous les associés, sauf stipulation contraire des statuts.
- Tous les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes de l'entreprise.
- L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et à tous les associés la qualité de commerçants. (Art. 55 l et suite du Code du commerce)

II. L'entreprise créée avec des associés

II.3 Autres formes juridiques des entreprises

- SPA : Société Par Actions (gérée par un conseil d'administration)
- SPAS : Aociété par Actions Simplifiés (verra le jour fin de l'année 2021)